

# Sécuriser les aspects juridiques et maritimes de vos projets



## Publics

- ▶ *Dirigeant d'entreprise, Direction générale, Direction Juridique, Direction Administrative et financière, Direction des Ressources Humaines...*



## Durée

- ▶ *A définir selon le projet développé*



## Tarifs

- ▶ *1<sup>er</sup> rendez-vous gratuit puis honoraires au temps passé selon convention à définir*



## Intervenants

- ▶ *Maître Olivier BOULOUARD, Avocat au Barreau de BREST*



## Objectif

*L'objectif de l'accompagnement est de définir, de maîtriser et de sécuriser les aspects de droit maritime des projets innovants des adhérents du Pôle.*

*Un projet du Pôle intéresse par définition la mer et est potentiellement soumis à une réglementation maritime spécifique qu'elle soit nationale, européenne ou internationale, telle que le droit de l'exploitation des océans, l'occupation du domaine public maritime, le transport maritime, les assurances maritimes, le droit des pêches ou encore le droit du travail maritime...*

*L'appui juridique d'un avocat spécialisé dans ces domaines peut s'avérer utile si ce n'est indispensable.*



## Contenu

*L'accompagnement pourra prendre diverses formes : rendez-vous physiques en entreprise ou au cabinet, entretiens téléphoniques, consultations orales ou écrites, rédaction de notes, contrats, participation et assistance à réunions et commissions...*